

Principes de gestion des finances publiques

Ousmane Kolié



Rabat, Maroc, 27 novembre – 1er décembre 2017

Cours francophone sur la Couverture Santé Universelle

1

Sommaire

1. Grands Principes de Gestion des Finances Publiques

- Concepts de base
- Chaîne PPBS
- Quelques outils mis en œuvre dans les pays

2. Nouveaux Principes de Gestion des Finances Publiques

- Principes de présentation
- Principes de périodicité

3. Questions & Discussions

1. Grands Principes de Gestion des Finances Publiques

Concepts de base

- La politique budgétaire portée par la gestion des finances publiques constitue, avec la politique monétaire, l'un des principaux leviers de la politique économique de l'État.
- Elle consiste à utiliser certains instruments budgétaires (dépenses publiques, endettement public, prélèvements fiscaux) pour influencer sur la conjoncture économique.
- Les finances publiques sont au service du développement économique et social du pays. Ainsi, la politique budgétaire doit faire en sorte que les priorités budgétaires soient conformes aux priorités des politiques publiques.



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Organisation mondiale de la Santé

Rabat, Maroc, 27 novembre – 1er décembre 2017

3

Cours francophone sur la Couverture Santé Universelle

1. Grands Principes de Gestion des Finances Publiques

Concepts de base

- Le **périmètre** des finances publiques :
 - L'ensemble des dépenses publiques financées par prélèvements obligatoires (impôts et taxes, cotisations sociales)
 - Ce qui inclut non seulement l'État mais aussi les collectivités locales et les organismes de sécurité sociale (secteur non-marchand)
 - Mais exclut les entreprises publiques (secteur marchand)
- Bien **distinguer**:
 - Recettes et dépenses budgétaires: elles sont définitives
 - Ressources et charges de financement et de trésorerie: elles sont provisoires (emprunts, prêts et avances devront être remboursés)
- Le **solde budgétaire**:
 - C'est la différence entre recettes et dépenses budgétaires.
 - Il est couvert par des ressources de financement et de trésorerie.
- L'**emprunt**:
 - C'est une ressource financière temporaire mobilisée (auprès des banques, des marchés financiers ou des bailleurs de fonds internationaux) pour couvrir le solde budgétaire.
- La **dette**:
 - C'est la somme des emprunts cumulés pour couvrir les déficits passés.
 - Elle donne lieu au paiement annuel d'un intérêt (dépense budgétaire) et au remboursement du capital emprunté (charge de financement). On parle d'annuité de la dette.



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Organisation mondiale de la Santé

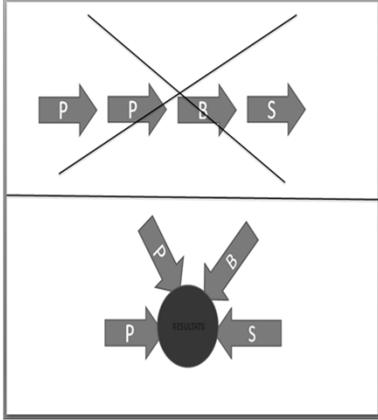
Rabat, Maroc, 27 novembre – 1er décembre 2017

4

Cours francophone sur la Couverture Santé Universelle

1. Grands Principes de Gestion des Finances Publiques: la chaine PPBS

Phase	Cadre		Cadre temporel
	national	sectoriel	
Planification	Document stratégique national de référence (ex.DSRP)	Document de politique sectorielle (ex.lettre de politique agricole)	Moyen et long terme
Programmation	Plans d'actions prioritaires	Plans d'actions sectoriels	Moyen terme
	Cad战略 macro-économique TOFE DPBEP	DPPD	Triennal
Budgétisation	Projet de loi de finances (dont projets annuels de performance (PAP))		Annuel
Suivi-évaluation	CBMT	CDMT	Annuel
	Loi de règlement (dont rapports annuels de performance (RAP))		



1. Grands Principes de Gestion des Finances Publiques: Les outils

Socle légal et réglementaire: Loi Organique des Finances Publiques (Constitution Financière), divers règlements (sur la comptabilité, la nomenclature budgétaire, plan des comptes....)

- Planification et programmation**
 - Document de Stratégie et de Croissance
 - Stratégies sectorielles
 - Cadre Budgétaire à Moyen Terme
 - Cadre de Dépenses à Moyen Terme
 - Budget Annuel (Loi des Finances)
 - Plan de Trésorerie, Plan d'Engagement, Plan de Passation des Marchés
- Budgétisation et Suivi**
 - Mise à disposition des crédits
 - 4 phases (engagement, liquidation, ordonnancement, et paiement)
 - Séparation rôle de l'ordonnateur et du comptable public
- Rapportage financier**
 - Compte administrative établi par l'ordonnateur
 - Compte de gestion établi par le comptable public
 - Loi de règlement et ses annexes

1. Grands Principes de Gestion des Finances Publiques: Les outils

Socle légal et réglementaire: Loi Organique des Finances Publiques (Constitution Financière), divers règlements (sur la comptabilité, la nomenclature budgétaire, plan des comptes...)

Audit interne et Inspections (Inspection Générale des Finances, Inspection Ministérielle)

- Revue ex post des opérations des ordonnateurs et du comptable
- Investigations

Audit externe (Cour des Comptes, Chambre des Comptes)

- Jugement des comptes
- Contrôle de la gestion
- Sanction de la faute de gestion

Contrôle parlementaire

- Approbation de la Loi des Finances et des Lois de Règlement
- Audition de l'exécutif



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Organisation mondiale de la Santé

Rabat, Maroc, 27 novembre – 1er décembre 2017

7

Cours francophone sur la Couverture Santé Universelle

2. Nouveaux Principes de Gestion des Finances Publiques

Une ligne directrice :

la gestion ne tourne plus autour des moyens mais autour des résultats

Mise en œuvre en France (LOLF), au Maroc, dans l'UEMOA (Directives), et la CEMAC (Directives): une réforme budgétaire et comptable, un levier pour la réforme de l'État

Déconcentration

Contractualisation

Démarche qualité

Contrôle de gestion

Pilotage de la performance

Une confirmation :

accélération et généralisation de démarches engagées depuis plusieurs années



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Organisation mondiale de la Santé

Rabat, Maroc, 27 novembre – 1er décembre 2017

8

Cours francophone sur la Couverture Santé Universelle

2. Nouveaux Principes de Gestion des Finances Publiques

Favoriser une stratégie pluriannuelle

Plus grande clarté des choix stratégiques des finances publiques

Renforcement du débat stratégique sur les finances publiques

Améliorer la transparence

Rôle plus actif des Parlementaires

Exigence plus forte de contrôle

Accès plus facile à l'information pour les commissions des finances

Accroître l'efficacité

Plus de liberté pour les gestionnaires

Plus d'engagement sur les résultats

Plus de transparence sur l'utilisation des moyens



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Organisation mondiale de la Santé

Rabat, Maroc, 27 novembre – 1er décembre 2017

9

Cours francophone sur la Couverture Santé Universelle

2. Nouveaux Principes de Gestion des Finances Publiques

- 1. UNITE
- 2. UNIVERSALITE
- 3. SPECIALITE

- 1. ANNUALITE
- 2. EQUILIBRE
- 3. SINCERITE



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Organisation mondiale de la Santé

Rabat, Maroc, 27 novembre – 1er décembre 2017

10

Cours francophone sur la Couverture Santé Universelle

2. Nouveaux Principes de Gestion des Finances Publiques : Présentation

1. UNITE

- Le budget de l'État est retracé dans un document unique (la loi de finances)

2. UNIVERSALITE

- L'ensemble des recettes du budget couvre l'ensemble des dépenses

3. SPECIALITE

- Chaque crédit doit avoir une destination déterminée et être affecté à un but spécifique



2. Nouveaux Principes de Gestion des Finances Publiques

Principe de spécialité du Budget, exemple

Avant : 30 chapitres

Titre III - Moyens des services
 Personnel - rémunérations d'activité
 Personnel en retraite - pensions et allocations
 Personnel en activité et en retraite - charges sociales
 Matériel et fonctionnement des services
 Subventions de fonctionnement
 Dépenses diverses

Titre IV - Interventions publiques
 Interventions politiques et administratives
 Actions sociale - assistance et solidarité

Titre V - Investissements exécutés par l'État
 Équipements administratifs et divers

Titre VI - Subventions d'investissement accordées par l'État
 Équipement culturel et social

Après : 6 programmes

Justice administrative

Justice judiciaire

Administration pénitentiaire

Protection judiciaire de la jeunesse

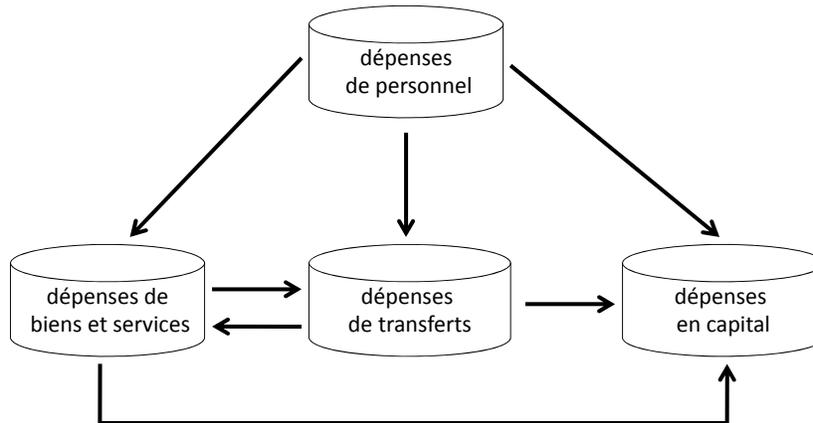
Accès au droit et à la justice

Soutien de la politique de la justice et organismes rattachés



2. Nouveaux Principes de Gestion des Finances Publiques

Les exception au principe de spécialité: La fongibilité



2. Nouveaux Principes de Gestion des Finances Publiques : Périodicité

1. ANNUALITE

- La loi de finances n'ouvre droit qu'au titre d'une année civile et son exécution doit être effectuée au cours de cette année civile

2. EQUILIBRE

- L'équilibre est la situation dans laquelle les charges correspondent aux ressources

3. SINCERITE

- L'obligation de présenter des comptes ou un budget reflétant une image sincère et fidèle de la situation et des perspectives économiques et patrimoniales nationales au regard des informations dont dispose le gouvernement au moment de leur élaboration.



2. Nouveaux Principes de Gestion des Finances Publiques

Cas du Maroc

- https://www.youtube.com/watch?time_continue=41&v=ypHPaik-Owo



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Organisation mondiale de la Santé

Rabat, Maroc, 27 novembre – 1er décembre 2017

15

Cours francophone sur la Couverture Santé Universelle

1. Grands Principes de Gestion des Finances Publiques: Exemples d'outils mises en œuvre par les pays

Cameroun: Instauration des Cellules de Planification, Programmation, Budgétisation et de Suivi auprès du SG de chaque ministère

Mandat: doit veiller à la disponibilité des documents ci-après :

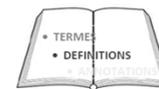
- le Document de la stratégie (ministérielle ou autre) ou la Note de revue de politique sectorielle ;
- le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) chiffrés ;
- le Programme d'Investissement Prioritaire (PIP) triennal et le CDMT assortis de la liste des projets ;
- le Projet de budget d'investissement public ;
- Matrice d'Action Prioritaire annualisée du DSCE
- le Rapport trimestriel de suivi de l'exécution du budget ;
- le Rapport semestriel de suivi de la mise en œuvre de la stratégie ;
- le Rapport annuel d'évaluation de cette mise en œuvre.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAX - TRAVAIL - PATRIE



GLOSSAIRE DE LA CHAÎNE PPBS Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi/évaluation AU CAMEROUN



Document de référence

Édition bilingue

ÉDITION 2012



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Organisation mondiale de la Santé

Rabat, Maroc, 27 novembre – 1er décembre 2017

16

Cours francophone sur la Couverture Santé Universelle

Pour aller plus loin



<http://lof.finances.gov.ma/>

Modules de formation sur les directives de Finances Publiques des Commissions de l'UEMOA et de la CEMAC

Réforme des Finances Publiques Maroc



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Organisation mondiale de la Santé

Rabat, Maroc, 27 novembre – 1er décembre 2017

19

Cours francophone sur la Couverture Santé Universelle